



# CHARTRE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

**Ensemble pour le bonheur "des enfants"**



## OFFRIR UN MILIEU DE VIE SÉCURITAIRE.



Mettre en place des actions pour accroître le **sentiment de sécurité** des enfants dans les lieux publics.

- Sensibiliser les enfants aux règles de sécurité;
- Vérifier les antécédents judiciaires des personnes travaillant auprès des jeunes (ex.: camps de jour);
- Voir à la possibilité d'assurer la présence de caméras dans les parcs et les installations sportives fréquentés par les enfants;
- Mettre en place des mesures pour assurer la sécurité des enfants aux abords des écoles et des milieux de garde: éclairage adapté, présence de traverses piétonnières, etc.;
- Mettre en place une campagne de promotion du programme Parents-Secours pour offrir un premier niveau de sécurité aux enfants.

**RECONNAITRE AUX ENFANTS  
LE DROIT D'ÊTRE ENTENDUS.**

Reconnaître les enfants en tant que **citoyens à part entière.**

- Consulter les enfants pour l'aménagement des aires de jeux, le choix des modules de jeux dans les cours intérieures, etc.;
- Mettre en place des boîtes à idées à la mairie, dans d'autres lieux fréquentés par les enfants ou par le biais des nouvelles technologies telles que les réseaux sociaux.



**POSER DES GESTES DE SENSIBILISATION.**



**Inform** les citoyens des signes de maltraitance pour les **sensibiliser** à exercer un rôle de vigilance.

- Distribuer le guide des ressources municipales et communautaires dans les foyers de la municipalité par l'entremise des écoles, dans les organismes locaux, à la bibliothèque, etc.;
- Organiser des visites de pompiers, de mascottes ou d'amuseurs publics dans les endroits fréquentés par les enfants pour faire de la sensibilisation sur certains enjeux touchant leur sécurité et leur protection;
- Créer et distribuer une trousse de bienvenue destinées aux nouveaux citoyens incluant une liste des organismes communautaires et des ressources disponibles sur le territoire.

## **POSER DES GESTES DE SOUTIEN.**



**Soutenir les initiatives du milieu** contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants.

- Soutenir et participer aux divers lieux de concertation de la collectivité (enfance, famille, jeunesse, saines habitudes de vies, etc.);
- Conclure des ententes de services avec les municipalités voisines pour bonifier l'offre de service (sport d'élite, bibliothèque, culture, infrastructure, etc.);
- Adopter une politique familiale municipale;
- Organiser ou participer à l'organisation d'activités familiales telles que: Fête de la famille, Fête des voisins, fête de Noël, journée sur les saines habitudes de vie, fête de l'Halloween, etc.